



AGENT POLYVALENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

APPEL A CANDIDATURES

Direction des ressources Humaines

Le 23 mars 2026

Un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts est ouvert afin de veiller au remplacement de Thierry Tomasini.

Lancement appel à candidatures : 23 mars 2026

Fin appel à candidatures : 23 avril 2026

Prise de poste : 1^{er} mai 2026 au plus tôt

Ce poste est ouvert aux agents contractuels

Si vous souhaitez candidater, nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction des Ressources Humaines au plus tôt (rh@mairie-lunion.fr)

Afin de vous accompagner dans votre réflexion, nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes d'un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts:

MISSION GENERALE

Tondeur espaces verts sur engin autoporté.

Travaux d'élagage/ bucheronnage et évacuation sur le domaine public

Végétalisation des espaces publics

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Placé sous l'autorité de la Directrice des services techniques, du responsable du centre technique municipal et sous l'autorité directe du responsable des espaces verts.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Centre technique Municipal

21 Chemin de la Violette

31240 L'union

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet non annualisé

38h20 heures

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Mardi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Jeudi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00

Mercredi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Vendredi : 7h30-12h00 - 12h40-15h10

Horaires d'été:

Lundi : 7h00-14h50 Mercredi : 7h00-14h50
Mardi : 7h00-14h50 Vendredi : 7h00-14h00
Jeudi : 7h00-14h50

ACTIVITES

Activités principales :

La tonte : L'agent devra être capable d'utiliser une tondeuse autoportée pour se rendre sur site avec l'engin, par la route, effectuer la tonte sur un secteur attitré et entretenir sa machine pour les actions de nettoyage, graissage, vidange, changement de filtres et petit entretien de plateau de coupe, tenir un registre d'entretien à jour.

La taille : L'agent devra être capable de se déplacer sur site, diagnostiquer les besoins en matériel, évaluer les techniques nécessaires, sécuriser le site d'intervention, utiliser une nacelle, des outils spécifiques, les entretenir, tronçonner, utiliser un broyeur de branche, nettoyer le chantier.

La végétalisation : L'agent devra être capable de réaliser des plantations de petits massif suivant des plans/directives de son chef d'équipe, de les entretenir, de les arroser.

Montage et démontage des activités de la Grande Halle

Activités secondaires :

Tous travaux de petite manutention, utilisation d'un chariot télescopique, entretien du centre technique municipal, montage simple de meubles, aide en logistique transport

RELATIONS FONCTIONNELLES

L'agent devra sous l'autorité de son chef de service ainsi que de son chef d'équipe, prendre ses consignes d'intervention, rendre compte de ses travaux sur les fiches d'interventions, travailler seul ou en équipe, être attentif à ne pas créer de situation dangereuse pour lui et pour autrui, alerter de dangers potentiels, laisser des consignes à son/ses coéquipier(s)

SPECIFICITES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA FONCTION

L'agent devra savoir expliquer simplement ses missions aux éventuelles question des habitants de la commune.

SUJETIONS PARTICULIERES LIEES A LA FONCTION

Travail constant en extérieur, environnement bruyant, travail en hauteur, travail isolé, manutention de charges lourdes, travail impliquant des postures pénibles/contraignantes, répétition des mouvements, contact avec des déchets.

MOYENS MIS A DISPOSITION

EPI (Voir fiche dotation), matériel thermique et électrique dédié, engins de tonte et de levage, camions plateaux, véhicules légers.

FORMATIONS EXIGÉES OU SOUHAITÉES

ACES PEMP 1B+3B

ACES engins de chantiers Cat F/A

Formation matériels de taille

COMPÉTENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE AU REGARD DES EXIGENCES

- Savoir prendre ses consignes de travail
- Savoir rendre compte des missions réalisées
- Formation bucheronnage/élagage
- Reconnaissance et manipulation des produits dangereux
- Savoir utiliser/entretenir une nacelle élévatrice, un chariot télescopique, un tracteur, une tondeuse autoportée, un camion(vl) plateau
- Expertise simple (taille, maladies, arrosage) d'arbres et de haie
- Manipulation de charges
- Mise en sécurité/balísage des sites d'intervention et nettoyage après travaux
- Lectures des manuels des outils électroportatifs
- Capacité à travailler dans des environnements fréquentés/dangereux
- Capacité à travailler sous la pression des usagers
- Utilisation et port des EPI adaptés pour chaque mission
- Être autonome
- Entretien des outils (nettoyage, aiguisage, etc...)

RISQUES DU POSTE

Chutes de plein pied, chutes de hauteur, brûlures, explosions, membres coupés/happés, écrasement, projection de liquides dangereux, inhalation gaz échappement/poussières de bois, collision avec véhicules, travail isolé, port de charges lourdes, bruits...

RÉGLEMENTATION

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (droits et obligations des fonctionnaires)
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (FPT)
- Code général de la fonction publique – articles L332-8 à L332-14
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels territoriaux
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 (transformation de la fonction publique)